



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 MARCHÉ
D'ORGANISATION DE SEJOURS DE CLASSES
DE DECOUVERTES 2023 POUR LES ENFANTS
DES ECOLES PUBLIQUES DE VINCENNES -
LOT N°2 : CLASSES VERTES, PASSE AVEC LA
SOCIETE CAP MONDE SAS**

**DÉCISION N° DM-23-104
EN DATE DU 20 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, Adjointe au Maire ;

VU la décision n° DM-21-367 du 19 octobre 2021 de signer le marché d'organisation de séjours de classes de découvertes 2023 pour les enfants des écoles publiques de Vincennes (notifié le 11/07/2022) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 09/02/2023, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de modifier le lieu de séjour initialement proposé par la société CAP MONDE, en raison des travaux effectués dans le centre de vacances « Les Airelles » à Bellevaux ;

CONSIDÉRANT la proposition du prestataire de remplacer le centre de vacances « Les Airelles » situé au 1276 route d'Hirmentaz 74470 Bellevaux, par le chalet « Les Gentianes » situé à Villard-Sur-Boège en Haute-Savoie pour y accueillir les enfants;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°1 du marché d'organisation de séjours de classes de découvertes 2023 pour les enfants des écoles publiques de Vincennes avec la société CAP MONDE, sise 11, quai Conti 78430 LOUVECIENNES et représentée par Monsieur Pascal JOURNIAC en qualité de Directeur des classes de découvertes, pour le lot n°2 : Classes vertes.

Le nouveau centre de vacances qui accueillera les enfants est le suivant : Chalet « Les Gentianes » situé à Villard-Sur-Boège (Haute-Savoie).

Les dates des séjours, les programmes ainsi que le coût du séjour restent inchangés.

L'acte modificatif n°1 n'a aucune incidence financière sur le montant au marché.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230220-Imc1H10566H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/02/2023
Date de Publication : 20/02/2023